

ROLLER SPORT PÉRIGUEUX



Informations Rentrée 2020/2021

La rentrée du Roller Sport Périgueux approche, voici donc quelques informations :

1 – Reprise des cours / entraînements :

- **Artistique** : Mercredi 02/09/2020 à 17h30
- **Roller freestyle** : Mercredi 02/09/2020 à 18h30
- **Roller Hockey N4** : Mercredi 02/09/2020 à 20h00
- **Roller Hockey Régionale** : Jeudi 03/09/2020 à 20h
- **Roller Loisir** (cours adulte) : Lundi 07/09/2020
- **École de Roller** : Samedi 12/09/2020 à 14h
- **École de Hockey** : Samedi 12/09/2020 à 14h

2 – COVID-19 :

Au vu de la situation actuelle de l'épidémie de Covid-19 et devant l'incertitude quant à l'évolution de celle-ci, il a été décidé, en suivant les recommandations de la Mairie de Périgueux et de la Fédération Française de Roller Sport, de mettre en place les règles suivantes afin de garantir au mieux la sécurité de chacun :

- Port du masque obligatoire pour toutes personnes pénétrant dans le gymnase du Toulon (pratiquants non équipés, accompagnants, spectateurs,...). Le masque n'est plus obligatoire dès lors que le pratiquant est équipé et que son cours ou entraînement a commencé.
- Venir dans la mesure du possible déjà équipé des habits nécessaires à la pratique de votre discipline, l'accès aux vestiaires n'étant pas autorisé. Ne garder par exemple, que patins casque et protections à mettre sur place.
- Chaque pratiquant doit venir avec son propre matériel. Si cela n'est pas possible un système de prêt sera mis en place (voir section 3).

ROLLER SPORT PÉRIGUEUX



- Il vous sera demandé, que vous soyez pratiquants ou non, de remplir un registre de présence afin d'accéder au gymnase du Toulon. Ce registre a pour seul et unique but de venir en aide aux services de santé dans le cas d'une recrudescence de l'épidémie.

3 - Prêt de matériel :

Le Roller Sport Périgueux ne sera pas en mesure d'effectuer de prêt de matériel dans les mêmes conditions que les années passées, du fait de l'épidémie de Covid-19. En effet le club n'est techniquement pas en mesure de garantir la désinfection du matériel mis à disposition de ses adhérents.

Afin de continuer à pouvoir accueillir au mieux de nouveaux patineurs et de les aider à commencer une discipline qui parfois nécessite un équipement très onéreux, il a été décidé que le prêt du matériel continuera de la manière suivante :

- Le matériel prêté est de la responsabilité de l'adhérent et lui seul doit l'utiliser.
- Le prêt sera valable pour toute la saison 2020/2021.
- Un chèque de caution à l'ordre du Roller Sport périgueux sera demandé (d'un montant de 150€)
- Le matériel doit être restitué à l'issue de la saison 2020/2021 (ou si l'adhérent a depuis acheté son propre matériel) dans un état d'usure cohérent avec la durée d'utilisation de celui-ci.

4 – Inscriptions/ Réinscriptions :

Comme chaque année il vous faudra remplir le dossier d'inscription qui vous sera fourni ainsi que le questionnaire médical qui l'accompagne. Si vous n'étiez pas licenciés du Roller Sport Périgueux l'année passée ou si votre certificat médical est daté de plus de 3 ans, un certificat médical vous sera demandé.

Le montant de la cotisation dépend de votre âge et de la discipline que vous souhaitez pratiquer au sein de l'association. Le détail des tarifs est indiqué sur la feuille jointe au dossier d'inscription.

Une inscription ou réinscription ne sera considérée valide que lorsque le dossier sera rendu complet. Pour ce faire il faut que le dossier soit rempli, signé, accompagné d'un certificat médical (si besoin) et du règlement de la cotisation (chèque, espèces,...)

Bonne rentrée à tous !